



**BAREME  
HONORAIRES DE NEGOCIATION**

SAS AP-IMMOBILIER  
Route de la Corniche « Lotissement Les Hauts d'Houlgate »  
14510-HOULGATE

| <u>Prix Net Vendeur</u> | <u>Honoraires TTC</u> |
|-------------------------|-----------------------|
| 0 à 75 000 €            | 5,000 €               |
| 75 001 à 255 000 €      | 7%                    |
| 255 001 à 455 000 €     | 6%                    |
| Au-delà de 455 001 €    | 5%                    |

Exemple de calcul :  $(200\,000 \text{ €} \times 7) / 100 = 14\,000 \text{ €}$

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

**Coût estimations forfait :** <200 m<sup>2</sup> : 180 € / >200 m<sup>2</sup> : 300 €  
Remboursement après signature mandat

Nota : En accord avec les vendeurs et acquéreurs,  
ces taux peuvent-être revus.

**Barème applicable depuis le 26 juillet 2026  
Honoraires à charge acquéreurs**

« L'annonce ne vaut pas offre de vente mais simple invitation à entrer en pour-parlers. Toute proposition d'acquérir le bien sera soumise à l'agrément du vendeur conformément au mandat conféré à l'agence. »



**BAREME  
Location saisonnière**

SAS AP-IMMOBILIER  
Route de la Corniche « Lotissement Les Hauts d'Houlgate »  
14510-HOULGATE

Les Honoraires de Gestion de location saisonnière :

20 % TTC sur le montant net propriétaire à charge du bailleur

Exemple : pour une semaine : valeur 500 euros X 20 % =  
100 euros TTC ce qui représente le montant de la semaine à  
600 EUROS

**Il est possible de louer les draps et de faire réaliser l'entretien à charge du locataire.**

**Certaines locations sont prévus ménage inclus**

**Location à usage d'habitation (LOI DU 6 JUILLET 1989)  
Gestion 9% TTC du montant du loyer hors taxe et hors charges**

Etat des lieux 3€ TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable à charge 50% BAILLEUR et  
50% LOCATAIRE

Honoraires Location à charge 50% BAILLEUR et 50% LOCATAIRE soit :  
Honoraires zone non tendue 8€ TTC le m<sup>2</sup> de la surface habitable (VISITE  
LOGEMENT - ÉTAT DES LIEUX - CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA REDACTION DU  
BAIL) ont été plafonnés en trois zones de tarifications (décret du 1 aout  
n°2014-890)

- Zone très tendue : 12€ TTC le m<sup>2</sup> de surface habitable
- Zone tendue : 10€ TTC le m<sup>2</sup> de surface habitable
- Zone non tendue : 8€ TTC le m<sup>2</sup> de surface habitable (applicable sur notre zone)

**Barème applicable depuis le 25 FEVRIER 2026**